

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf octobre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois octobre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D-8-3-131

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN VUE D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
ZONE D'ACTIVITES GOUDOURVILLE / POMMEVIC

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), DOUSSON Bruno, DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance

2023D-8-3-131**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN VUE D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
ZONE D'ACTIVITES GOUDOURVILLE / POMMEVIC**

Lors des premières réflexions de l'étude de faisabilité de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Goudourville - Pommevic, il avait été établi que la réalisation de cette opération, compte tenu de son importance et de sa situation, nécessiterait la mise en œuvre d'un diagnostic d'archéologie préventive. Celui-ci est prescrit par le Préfet de Région. Il est financé par le fruit de la redevance archéologique due par les aménageurs.

Afin d'anticiper sur les opérations d'aménagement, la CC2R a sollicité une demande volontaire de réalisation de ce diagnostic comme le permet l'article R.523-14 du Code du Patrimoine.

Ainsi, après consultation du Service Régional de l'Archéologie, le Préfet de Région a prescrit une opération de diagnostic archéologique par un arrêté préfectoral du 1er février 2022 sur l'ensemble de l'assiette foncière de la première tranche de l'opération.

Par ce même arrêté, le Préfet de Région désigne l'opérateur du diagnostic préventif, en l'occurrence l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.).

A l'issue de ce diagnostic préventif, un rapport sera remis permettant de décider ou non de la réalisation de fouilles archéologiques complètes lors des travaux d'aménagement ou de construction futurs. Dans ce cas, il est à noter que le coût de la réalisation de ces fouilles archéologiques complètes éventuelles seront supportées par les futurs aménageurs.

Les modalités de réalisation de ce diagnostic font l'objet d'une convention entre l'INRAP et la Communauté de Communes.

De ce qui précède, il convient donc de signer une telle convention.

Le Président propose donc :

- d'approuver la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif par l'I.N.R.A.P. sur le site de la future zone d'activités économiques de Goudourville - Pommevic,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la CC2R et l'I.N.R.A.P. définissant les modalités de réalisation de ce diagnostic archéologique préventif.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D8_3_131-DE
Reçu le 12/10/2023

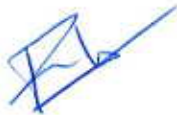
DECIDE

- d'approuver la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif par l'I.N.R.A.P. sur le site de la future zone d'activités économiques de Goudourville - Pommevic,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la CC2R et l'I.N.R.A.P. définissant les modalités de réalisation de ce diagnostic archéologique préventif.

Fait à Valence d'Agen, le 9 octobre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 octobre 2023

La secrétaire de séance désignée
Le Maire de CASTELSAGRAT



Francine FILLATRE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET